

BOURLON INFO n°1

Ce flash info n'est pas destiné à remplacer le bulletin municipal. Il est fait pour diffuser rapidement le maximum d'informations sur les décisions du conseil municipal et sur la vie communale.

1. Permettez d'abord à la nouvelle équipe de vous remercier de la confiance que vous lui accordez. Dans sa séance du 16 mars le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des adjoints au nombre de 4. **Jean Luc BOYER** a été élu Maire de notre commune, les adjoints sont dans l'ordre **Jean Marc LEROUGE**, **René CUVILLIER**, **Laurence CATTIAUX** et **Serge MERCIER**. L'augmentation du nombre d'adjoints ne se traduira pas par une augmentation de l'enveloppe globale des indemnités puisque celles des nouveaux adjoints seront intégralement prises en charge par une diminution des indemnités du maire et des deux premiers adjoints.

2. Le conseil municipal s'est à nouveau réuni le 23 mars pour procéder à la constitution des commissions qui sont au nombre de 7 :

Commission des travaux, de la voirie et des bâtiments communaux,

Commission des Finances,

Commission des fêtes, de l'animation et de la vie associative,

Commission des écoles et des affaires sociales,

Commission de l'information (chargée entre autres de la rédaction de ce

bulletin),

Commission de la Jeunesse et des sports,

Commission de l'environnement, du patrimoine et du cadre de vie.

Seront créés ultérieurement des comités consultatifs composés de membres extérieurs au CM (Conseil Municipal).

3. Lors de cette réunion il a également été question de la constitution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Celui-ci comprenait jusqu'alors, outre le Maire qui en est le président, 5 membres du CM plus 5 membres désignés par le Président. La décision a été prise de porter à 14 le nombre de membres. Le maire procédera donc à la désignation des 7 membres extérieurs, le conseil municipal ayant désigné les siens.

4. Changement des heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

Les bureaux seront ouverts du **lundi au samedi de 9h à 11h 30**, les **lundi et mercredi de 14h à 16h** et le **jeudi de 17h à 19h**. Les permanences du maire ou des adjoints auront lieu le **jeudi de 17h à 19h** et le **samedi de 9h à 11h**.

5. Le Conseil municipal souhaiterait relancer le comité des fêtes. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues et peuvent se faire connaître auprès du secrétariat de mairie.

.../...

6. Déchets verts :

Il existe toujours la possibilité de déposer les « déchets verts » (herbes, branchages) chemin de Marquion. A partir du 31 mars c'est l'horaire d'été qui s'applique.
(Horaires d'ouvertures : Samedi de 9h à 11h 30 et de 14h à 18h, lundi et mercredi de 14h à 18h.).

Pour ce qui est du ramassage des encombrants, il sera désormais organisé par la Communauté de Communes. Les dates de ramassage seront communiquées ultérieurement. Nous comptons sur vous tous pour que n'apparaissent pas de dépôts sauvages.

7. La Brocante de Bourlon :

Elle aura lieu le dimanche 29 avril et se déroulera : Place de l'abreuvoir, rue de l'abbaye et sur la totalité de la Grand Rue. De nombreuses animations sont prévues ainsi que des stands de restauration.

Les emplacements sont à réserver auprès de l'école publique.

8. Informations Jeunes :

Nous sommes particulièrement conscients de la situation des jeunes de Bourlon. Nous souhaitons que ceux-ci puissent exprimer leurs besoins et leurs désirs (foyer, clubs, activités diverses, ...).

Pour permettre cette communication, plusieurs solutions sont envisageables allant du « délégué » au Conseil Municipal de Jeunes.

Nous sommes déterminés à faire évoluer les choses de manière positive pour les jeunes bourlonnais. Il ne nous manque qu'un seul « ingrédient » : Votre détermination les jeunes !

SVP, remplissez le coupon réponse ci-dessous et déposez-le au secrétariat ou dans la boîte aux lettres (porte cochère) de la Mairie.

Oui Non

Brèves rencontres le mercredi ou le samedi après midi
(1 heure maximum) afin de pouvoir répondre aux
diverses interrogations
(Samedi 31 mars à 14 h. salle de réunion de la mairie)

Oui Non

Création d'un Comité des Jeunes

Oui Non

Création d'un Conseil Municipal des Jeunes

Oui Non

Création d'une autre structure à préciser :
